

G5 SAHEL



SECRETARIAT PERMANENT

**RESOLUTION N° 00-01/2017 RELATIVE A
LA CREATION D'UNE FORCE
CONJOINTE DU G5 SAHEL**

Bamako, le 06 février 2017



www.g5sahel.org

**RESOLUTION N° 00-01/2017 RELATIVE A LA CREATION D'UNE FORCE CONJOINTE
DU G5 SAHEL**

Les Chefs d'Etats du G5 Sahel :

- Conscients de la situation sécuritaire préoccupante dans la région du Sahel ;
- Convaincus que la lutte contre le terrorisme ne peut être efficace que dans une approche globale concertée et coordonnée ;

Décident de ce qui suit :

La mise en place immédiate de la Force Conjointe du G5 Sahel, conformément à l'option I, à court terme, et l'option II, à moyen et long terme, en prenant en compte les facteurs suivants :

- ✓ un mandat clair de l'Union Africaine et de l'Organisation des Nations Unies ;
- ✓ le financement soutenu de la force conjointe ;
- ✓ des règles d'engagements clairs en vue de combattre le terrorisme, le trafic de drogue et l'immigration clandestine.

Ladite Force Conjointe aura pour mandat de lutter contre le terrorisme et le crime transnational organisé.

Bamako, le 06/02/2017

Le Sommet